

Intervention de M. Claude VILLAIN,  
Directeur Général de l'Agriculture,  
devant l'Assemblée Générale de l'Union  
Nationale des Coopératives Agricoles de  
Céréales (UNCAC),

à Paris le 19 janvier 1984

## LA POLITIQUE CEREALIERE ET L'ADAPTATION DE LA PAC

---

PERMETTEZ-MOI TOUT D'ABORD DE VOUS REMERCIER DE M'AVOIR INVITÉ A M'ADRESSER À VOUS AUJOURD'HUI À UN MOMENT OÙ LES FEUX DE L'ACTUALITÉ VONT UNE FOIS DE PLUS ÊTRE BRAQUÉS SUR LES MULTIPLES PROBLÈMES AUXQUELS DEVRA FAIRE FACE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE EN 1984, ANNÉE QUI EST AUSSI CELLE DE LA DEUXIÈME ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN AU SUFFRAGE UNIVERSEL.

LE RÉSULTAT DU SOMMET D'ATHÈNES A REPORTÉ LES DÉCISIONS DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT ATTENDUES EN DÉCEMBRE 1983. ELLES N'EN DEVIENNENT QUE PLUS URGENTES ENCORE.

1) IL S'AGIT TOUT D'ABORD DE REMETTRE DE L'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ ACTUELLE, DANS LE FINANCEMENT DE SES POLITIQUES, AFIN D'ÉVITER LES QUERELLES PERMANENTES QUE NOUS AVONS CONNUES JUSQU'ICI.

CELA VEUT DIRE RÉSOUDRE, UNE FOIS POUR TOUTES, LE PROBLÈME DE LA CONTRIBUTION BRITANNIQUE AU BUDGET DES COMMUNAUTÉS. CELA VEUT DIRE AUSSI NON PAS ABANDONNER LA PAC MAIS L'ADAPTER AUX CONDITIONS NOUVELLES, POUR LUI PERMETTRE D'ATTEINDRE SES OBJECTIFS DE MANIÈRE PLUS COHÉRENTE.

2.

2) ENSUITE, LA COMMUNAUTÉ DOIT DÉCIDER D'ÉLARGIR LE CHAMP D'ACTIVITÉ DE SES COMPÉTENCES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES NOUVELLES DANS LES DOMAINES DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE, DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES DE POINTE, DES TRANSPORTS... ET S'EN DONNER LES MOYENS BUDGÉTAIRES EN AUGMENTANT LES RESSOURCES PROPRES DONT LE PLAFOND EST MAINTENANT ATTEINT.

3) FINALEMENT, LA COMMUNAUTÉ DOIT SE DÉCIDER À RÉALISER L'ÉLARGISSEMENT GÉOGRAPHIQUE À L'ESPAGNE ET AU PORTUGAL. LES DÉCISIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES SUR L'ENSEMBLE DE CES THÈMES FORMENT UN TOUT.

L'ÉQUILIBRE DES SOLUTIONS POUR CHACUN D'ENTRE EUX CONDITIONNE LE RÉSULTAT FINAL QUI DOIT PERMETTRE À LA COMMUNAUTÉ DE SORTIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE DE LA CRISE QU'ELLE TRAVERSE POUR REPRENDRE LA MARCHÉ EN AVANT ET ASSURER AINSI SA RELANCE.

S'IL EST ENCORE PRÉMATURÉ D'ÉVALUER LES CHANCES DE SUCCÈS OU MÊME DE DIRE SI L'ESSENTIEL A ÉTÉ SAUVÉ, À SAVOIR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES ENTRE ÉTATS MEMBRES MAIS AUSSI LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET L'ÎLOT DE STABILITÉ RELATIVE QUE CONSTITUE LE SME, IL FAUT ESPÉRER QUE LA RAISON TRIOMPHERA CAR, LORSQUE L'ON EST CONDAMNÉ À RÉUSSIR POUR SURVIVRE, IL NE PEUT PLUS Y AVOIR DE DIVERGENCES "INSURMONTABLES". CHACUN DOIT Y METTRE DU SIEN. LE TOUT DÉPEND DONC DE LA VOLONTÉ POLITIQUE D'ABOUTIR.

3.

PERSONNE N'OSE IMAGINER LES CONSÉQUENCES D'UNE ISSUE NÉ-  
GATIVE. POUR L'EUROPE AGRICOLE, POUR LES AGRICULTEURS ET  
LEURS FAMILLES, CE SONT LES CONDITIONS DE VIE DE PRÈS DE 40  
MILLIONS DE PERSONNES QUI SERAIENT REMISES EN CAUSE.

SI LA RÉUSSITE DE LA PAC NE FAIT PAS DE DOUTE, ON NE PEUT  
NIER LES DÉSÉQUILIBRES APPARUS.

À CET ÉGARD, IL N'EST DONC PAS ÉTONNANT, BIEN AU CONTRAIRE,  
QUE LE CONSEIL EUROPÉEN, QUI SE PENCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT  
FUTUR DE LA COMMUNAUTÉ SOIT ÉGALEMENT APPELÉ À DÉCIDER DES  
MESURES DE RATIONALISATION CONCERNANT LA PAC DONT LA PLUPART  
DES MÉCANISMES ONT PLUS DE 20 ANS.

AVANT D'ABORDER LES NOUVELLES PROPOSITIONS FAITES PAR LA  
COMMISSION AU MOIS DE JUILLET DERNIER, ET EN PARTICULIER LES  
MESURES CONCERNANT LE SECTEUR DES CÉRÉALES QUI DOIVENT  
PERMETTRE À CE SECTEUR DE SE DÉVELOPPER SUR DES BASES PLUS  
SAINES, JE VOUS PROPOSE DE TRACER TOUT D'ABORD UN RAPIDE  
BILAN DE L'ÉVOLUTION DU SECTEUR CÉRÉALIER DANS LA COMMUNAUTÉ  
ET D'EXAMINER ÉGALEMENT LES ADAPTATIONS AUX RÉALITÉS NOUVELLES  
QUI ONT DÉJÀ ÉTÉ APPORTÉES DANS LA GESTION DU SECTEUR CÉRÉA-  
LIER AU COURS DE LA DERNIÈRE CAMPAGNE.

4.

ELLES CONSTITUENT EN QUELQUE SORTE UNE ÉTAPE PAR RAPPORT AUX MESURES DE RÉFORME EN PROFONDEUR DU MARCHÉ CÉRÉALIER PROPOSÉES EN JUILLET DERNIER.

### 1. LE BILAN DE LA PAC DANS LE DOMAINE DES CÉRÉALES.

C'EST INCONTESTABLEMENT CELUI D'UNE RÉUSSITE. CERTES, DES OMBRES SONT APPARUES À CE TABLEAU. JE VAIS EN PARLER TOUT À L'HEURE.

POUR SE CONVAINCRE DE LA RÉUSSITE, IL SUFFIT D'OBSERVER QUE LA PRODUCTION DE CÉRÉALES DANS LA COMMUNAUTÉ EST PASSÉE DE 77 MILLIONS DE TONNES EN 1962/63 À 129 MILLIONS DE T. EN 1982/83, SOIT UNE AUGMENTATION DE 69%.

À TITRE DE COMPARAISON, AUX ÉTATS-UNIS PENDANT LA MÊME PÉRIODE, LA PRODUCTION TOTALE DE CÉRÉALES PASSAIT DE 169 MILLIONS DE T. À 339 MILLIONS DE T., SOIT UNE AUGMENTATION DE 109%.

GRAPH. 1

PRODUCTION  
EXPORT  
SUPERFICIES

MAIS IL FAUT SAVOIR AUSSI QUE DANS LA COMMUNAUTÉ LES SUPERFICIES CONSACRÉES AUX CÉRÉALES SONT RESTÉES STABLES DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 70, ELLES SE MAINTIENNENT AUX ENVIRONS DE 25 MILLIONS D'HA, ALORS QU'AUX ÉTATS-UNIS ELLES ONT AUGMENTÉ DE 30%, ELLES Y ATTEIGNENT À PRÉSENT PLUS DE 75 MILLIONS D'HA.

5.

POUR LA FRANCE, DONT LA PRODUCTION EST PASSÉE DE 25 MILLIONS DE T. À 48 MILLIONS, L'ACCROISSEMENT A ÉTÉ DE 90%; POUR LE BLÉ ET LE MAÏS, CES ACCROISSEMENTS ONT ÉTÉ ENCORE PLUS IMPORTANTS. LA PART DE LA FRANCE DANS LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE DE CÉRÉALES, QUI ÉTAIT DE 33% DU TOTAL EN 1962/63, EST À PRÉSENT DE L'ORDRE DE 37%. ELLE ATTEINT MÊME PRÈS DE 45% ACTUELLEMENT POUR LE BLÉ.

CETTE PROGRESSION DE LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE S'EXPLIQUE PAR PLUSIEURS FACTEURS.

TOUT D'ABORD LE PROGRÈS TECHNIQUE: MATÉRIEL AGRICOLE PLUS PERFORMANT, VARIÉTÉS NOUVELLES, PESTICIDES ET ENGRAIS PLUS EFFICACES ET MEILLEURE GESTION DES EXPLOITATIONS.

IL A PERMIS UN ACCROISSEMENT SPECTACULAIRE DES RENDEMENTS QUI SONT PASSÉS DE 34 QUINTAUX/HA EN 67 À 47 QUINTAUX/HA EN 82 POUR TOUTES LES CÉRÉALES ET MÊME À 52 POUR LE BLÉ.

ENSUITE, L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE OU PLUTÔT "DES DEMANDES". J'EN PARLERAI TOUT À L'HEURE. SONGEZ SIMPLEMENT AU DÉVELOPPEMENT SPECTACULAIRE DE LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE ET DES EXPORTATIONS DE VOLAILLE ET DE VIANDE PORCINE DE LA COMMUNAUTÉ.

ENFIN, LA POLITIQUE DE PRIX GARANTIS MENÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DEPUIS 1967, ELLE A CONSTITUÉ UN PUISSANT STIMULANT POUR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION.

TOUTE CETTE ÉVOLUTION A SENSIBLEMENT TRANSFORMÉ LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ VERS UNE PLUS GRANDE CONCENTRATION ET UNE PLUS GRANDE RATIONALISATION DE LA PRODUCTION.

6.

CELA EST ÉGALEMENT VRAI POUR LA FRANCE OÙ LE NOMBRE DES EXPLOITATIONS A DIMINUÉ DE 25% ENVIRON ENTRE 1970 ET 1980, ALORS QUE LES SUPERFICIES CULTIVÉES AUGMENTAIENT DE 5% ET MÊME DE PRÈS DE 13% POUR LE BLÉ.

EN CONSÉQUENCE, LE VOLUME LIVRÉ PAR EXPLOITATION A FORTEMENT AUGMENTÉ. C'EST AINSI QU'EN FRANCE, POUR LE BLÉ TENDRE, ALORS QU'EN 1965 MOINS DE 4% DES EXPLOITATIONS LIVRAIENT PRÈS DE 36% DE LA COLLECTE, EN 1981, 20% DES EXPLOITATIONS ONT LIVRÉ 72% DE LA COLLECTE. PRÈS DE 60% DES EXPLOITANTS LIVRENT, À PRÉSENT, PLUS DE 100 T. CONTRE 24% EN 1965. PENDANT TOUTE CETTE PÉRIODE, LE REVENU DES PRODUCTEURS S'EST ÉGALEMENT AMÉLIORÉ. J'Y REVIENDRAI.

L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE CÉRÉALES DANS LA COMMUNAUTÉ A ÉGALEMENT ENTRAÎNÉ UNE MODIFICATION DE SON BILAN D'APPROVISIONNEMENT.

DE FAIT, LA COMMUNAUTÉ EST DEVENUE EXPORTATRICE NETTE DE CÉRÉALES DEPUIS 1981/82, MAIS IMPORTE CHAQUE ANNÉE DAVANTAGE DE PRODUITS DE REMPLACEMENT ET DE COMPLÉMENT DE CÉRÉALES. SANS VOULOIR VOUS IMPORTUNER DAVANTAGE AVEC UN ÉNONCÉ DE STATISTIQUES, IL FAUT NÉANMOINS RAPPELER QU'EN 1982/83, LA COMMUNAUTÉ A EXPORTÉ PLUS DE 19 MILLIONS DE T. DE CÉRÉALES DONT 14.2 MILLIONS DE T. DE BLÉ TENDRE ET DE BLÉ DUR, SOIT SOUS FORME DE GRAINS, SOIT SOUS FORME DE PRODUITS TRANSFORMÉS Y COMPRIS L'AIDE, CONTRE 5.3 MILLIONS EN 1974.

LES IMPORTATIONS DE CÉRÉALES QUI EN 1974 ÉTAIENT ENCORE DE 24.4 MILLIONS DE T., SE LIMITENT À PRÉSENT À ENVIRON 8 MILLIONS.

7.

EN REVANCHE, LES IMPORTATIONS NETTES DE PRODUITS DE REMPLACEMENT DE CÉRÉALES (MANIOC, GLUTEN DE MAÏS, ...) QUI ÉTAIENT DE 5.5 MILLIONS DE T. EN 1974 SE SONT ÉLEVÉES À PLUS DE 16.2 MILLIONS DE T. EN 1982 ET CELLES DE COMPLÉMENTS PROTÉIQUES (TEL LE SOJA) QUI ÉTAIENT DE 14 MILLIONS DE T. EN 1974, SONT À PRÉSENT DE 27 MILLIONS DE T., SOIT UN TOTAL D'IMPORTATION DE PRODUITS "CONCURRENTS" DE PRÈS DE 43 MILLIONS DE T. EN 1982 CONTRE 19.5 MILLIONS DE T. EN 1974.

JE CONVIENS AVEC VOUS QUE CETTE SITUATION EST PARADOXALE. ELLE S'EXPLIQUE POUR LES RAISONS SUIVANTES:

1°) - TOUT D'ABORD, LES MODALITÉS DE PROTECTION EXTÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ. LE SYSTÈME DES PRÉLÈVEMENTS VARIABLES, CRITIQUÉ NOTAMMENT PAR NOS PARTENAIRES ET CONCURRENTS AMÉRICAINS PARCE QU'IL ASSURE EFFECTIVEMENT UNE PROTECTION EFFICACE CONTRE LES VARIATIONS ERRATIQUES DES COURS MONDIAUX, SE LIMITE AUX IMPORTATIONS DE CÉRÉALES PROPREMENT DITES DE BLÉ, MAÏS, ORGE, RIZ, ETC...

LES PRODUITS DE REMPLACEMENT ET DE COMPLÉMENT PROTÉIQUE SONT, QUANT À EUX, IMPORTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ À DROITS NULS; C'EST LE CAS DU SOJA, DU GLUTEN DE MAÏS, DES PULPES D'AGRUMES - OU TRÈS FAIBLES - C'EST LE CAS DU MANIOC (6%).

C'EST LE CHOIX POLITIQUE QUI AVAIT ÉTÉ FAIT EN 1962 LORS DE LA MISE SUR PIED DE L'OCM DES CÉRÉALES, CONFIRMÉ LORS DES NÉGOCIATIONS TARIFAIRES QUI SE SONT SUCCÉDÉES AU GATT.

8.

IL IMPLIQUAIT L'ACCEPTATION PAR NOS PARTENAIRES DU SYSTÈME COMMUNAUTAIRE DE PRÉLÈVEMENTS À L'IMPORTATION ET DE RESTITUTION À L'EXPORTATION CONTRE LA "CONSOLIDATION", C'EST-À-DIRE LE MAINTIEN PAR LA COMMUNAUTÉ DE SON RÉGIME D'IMPORTATION "FAVORABLE" POUR LES PRODUITS DE L'ALIMENTATION ANIMALE; ÉTANT ENTENDU QUE LA MODIFICATION DE CE RÉGIME EST TOUJOURS POSSIBLE, MAIS DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE RENÉGOCIATION ET DE L'OCTROI ÉVENTUEL DE COMPENSATIONS.

DANS CES CONDITIONS, ON PEUT DÈS LORS S'INTERROGER SUR LE FONDEMENT DES ATTAQUES CONTRE LE SOI-DISANT PROTECTIONISME DE LA CEE.

C'EST EN FAIT LA PRÉOCCUPATION INVERSE QUI GUIDE NOTRE ACTION POUR ENDIGUER L'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS DE PSC.

JE VOUS DIRAI TOUT À L'HEURE CE QUE NOUS ENTREPRENONS À CET ÉGARD DANS LE RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX.

2°) - ENSUITE, L'ÉVOLUTION INTERVENUE DANS L'UTILISATION DES CÉRÉALES PRODUITES DANS LA COMMUNAUTÉ:

- LA CONSOMMATION HUMAINE A STAGNÉ DEPUIS 20 ANS PARALLÈLEMENT À L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE VIE;
- LES UTILISATIONS INDUSTRIELLES NE PROGRESSED PAS D'UNE MANIÈRE SIGNIFICATIVE À L'EXCEPTION DU BLÉ;

9.

- L'UTILISATION DES CÉRÉALES DANS L'ALIMENTATION ANIMALE A CONSIDÉRABLEMENT PROGRESSÉ DANS LE PASSÉ. ELLE REPRÉSENTE À PRÉSENT 65% DU TOTAL DES CÉRÉALES UTILISÉES DANS LA COMMUNAUTÉ, MAIS STAGNE AUX ALENTOURS DE 65 À 70 MILLIONS DE T. PAR AN DEPUIS 1970.

C'EST LA CONSÉQUENCE D'UNE RELATION DE PRIX PLUS FAVORABLE AUX PRODUITS IMPORTÉS MESURÉE PAR RAPPORT À LA VALEUR NUTRITIVE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES RATIONS ANIMALES.

C'EST AUSSI LA CONSÉQUENCE DES TECHNIQUES DE NUTRITION QUI DEVIENNENT UNE SCIENCE DE PLUS EN PLUS SOPHISTIQUÉE, QUI FAIT APPEL À DES PRODUITS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX ET RELATIVEMENT SUBSTITUABLES.

CONTRAIREMENT À CE QUE L'ON POURRAIT PENSER, CETTE SITUATION N'A PAS FONDAMENTALEMENT MODIFIÉ LE BILAN FOURRAGER DE LA COMMUNAUTÉ.

CELA S'EXPLIQUE PAR L'IMPORTANCE QUE GARDENT LES PÂTURAGES PERMANENTS QUI REPRÉSENTENT ENCORE LA MOITIÉ DES UF UTILISÉS POUR L'ALIMENTATION ANIMALE DANS LA COMMUNAUTÉ.

CELA S'EXPLIQUE ÉGALEMENT PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'AUTRES ALIMENTS, NOTAMMENT DES PROTÉAGINEUX, ENCOURAGÉ PAR LA COMMUNAUTÉ ET DE MAÏS FOURRAGER.

ILS COMPENSENT PARTIELLEMENT LA DIMINUTION DE LA PART RELATIVE DES CÉRÉALES SUR LE MARCHÉ.

10.

LES IMPORTATIONS CROISSANTES DE PRODUITS DE REMPLACEMENT ET DE COMPLÉMENT CONSTITUENT DONC LE SEUL ÉLÉMENT QUI MODIFIE SENSIBLEMENT LE BILAN.

LE RÉSULTAT, C'EST QUE LA COMMUNAUTÉ A DÉPASSÉ LE SEUIL D'AUTOSUFFISANCE DEPUIS 1980/81.

LE NIVEAU EST DÉJÀ DE 117% POUR LA COMMUNAUTÉ ET DE 188% POUR LA FRANCE.

DES QUANTITÉS CROISSANTES SONT AINSI DISPONIBLES QUI DOIVENT TROUVER UNE UTILISATION SOIT SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ, SOIT PLUS PROBABLEMENT À L'EXPORTATION.

CELA EST D'AUTANT PLUS VRAI QUE L'ACCROISSEMENT DE PRODUCTION CONSTATÉ DEPUIS 20 ANS VA SE POURSUIVRE, VOIRE S'ACCENTUER, GRÂCE AUX GAINS DE PRODUCTIVITÉ.

LES DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE, D'INNOVATION SCIENTIFIQUE ET L'AMÉLIORATION DE L'ÉQUIPEMENT PERMETTENT DE PENSER QU'IL EXISTE DE GRANDES RÉSERVES DE PRODUCTIVITÉ ET QUE LES TRANSFORMATIONS À ATTENDRE SONT PLUS IMPORTANTES QUE CELLES DÉJÀ FAITES.

- SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ, IL NE FAUT PAS S'ATTENDRE À UN ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE DE CÉRÉALES POUR LA CONSOMMATION HUMAINE EN RAISON NOTAMMENT DU FAIBLE TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.

11.

LA FLUCTUATION DES ÉCHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES DE BLÉ QUI PLAFONNENT ENTRE 6 ET 7 MILLIONS DE T. PAR AN DEPUIS 10 ANS EST RÉVÉLATRICE À CET ÉGARD.

CE QUI EST PLUS SURPRENANT, C'EST LA DIMINUTION DE LA PART DE LA FRANCE QUI EN MOINS DE 10 ANS EST PASSÉE DE 78% DES ÉCHANGES "INTRA" DE BLÉ EN 1972/73 À 60% AU DÉBUT DES ANNÉES 80. \*

DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION ANIMALE, EN REVANCHE, DES DÉBOUCHÉS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE ESPÉRÉS EN PARTICULIER POUR LA PRODUCTION DE VIANDE PORCINE ET DES VOLAILLES. LES PERSPECTIVES DÉPENDENT DE LA DEMANDE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE POUR CES PRODUITS. À CET ÉGARD, LES PRÉVISIONS SUIVANT LESQUELLES LA PROGRESSION DU POUVOIR D'ACHAT DANS LA COMMUNAUTÉ SERAIT PLUS LENTE DANS LES ANNÉES À VENIR, COMPTE TENU DU RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, ONT UNE INCIDENCE FAVORABLE.

MAIS LES PERSPECTIVES DÉPENDENT AUSSI DE LA POLITIQUE SUIVIE PAR LA COMMUNAUTÉ POUR FAIRE FACE À L'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE SUBSTITUTION DE CÉRÉALES AINSI QUE DE L'EFFET SUR LA CONSOMMATION DE BLÉ FOURRAGER COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT DU PRIX DES CÉRÉALES COMMUNAUTAIRES AVEC CEUX DE NOS PRINCIPAUX CONCURRENTS, DONT JE VOUS PARLERAI TOUT À L'HEURE.

12.

- SUR LES MARCHÉS DES PAYS TIERS, LA COMMUNAUTÉ A BÉNÉFICIÉ DE L'AUGMENTATION PERMANENTE DE LA DEMANDE MONDIALE DE CÉRÉALES DEPUIS 20 ANS QUI, EN L'ABSENCE D'AUGMENTATION PARALLÈLE DE LA PRODUCTION A PERMIS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES MONDIAUX DE CÉRÉALES LESQUELS ONT PLUS QUE DOUBLÉ ENTRE 1962 ET 1982, PASSANT DE PRÈS DE 80 MILLIONS DE T. EN 1962 À 200 MILLIONS EN 1982, DONT LA MOITIÉ EN BLÉ.

GRÂCE À L'ACCROISSEMENT DE SA PRODUCTION DE BLÉ ET DE L'AUGMENTATION DE SES DISPONIBILITÉS, LA COMMUNAUTÉ A PU PARTICIPER PLEINEMENT À L'EXPANSION DU COMMERCE MONDIAL.

TROISIÈME EXPORTATEUR MONDIAL DE BLÉ EN 1982 AVEC UNE PART DE 14% DU MARCHÉ CONTRE 40% AUX ÉTATS-UNIS, ELLE A, TOUT COMME LES ÉTATS-UNIS, PRESQUE TRIPLÉ SES EXPORTATIONS ENTRE 1969 ET 1982 PUISQU'ELLES SONT PASSÉES DE 5 À 14 MILLIONS DE T.; JE SIGNALÉ POUR MÉMOIRE QUE CELLES DES ÉTATS-UNIS SONT DE L'ORDRE DE 40 MILLIONS DE T. ACTUELLEMENT.

CETTE RÉUSSITE C'EST LA VÔTRE, PUISQUE LA PART DE LA FRANCE DANS LES EXPORTATIONS TOTALES DE BLÉ CEE VERS LES PAYS TIERS EST SUPÉRIEURE À 60%. C'EST AUSSI CELLE DE LA COMMUNAUTÉ.

POUR SA POURSUITE, JE VOIS TROIS CONDITIONS QUI SONT AUTANT DE CONTRAINTES:

1. LE RESPECT DES RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL.

VOUS N'ÊTES PAS SANS IGNORER QUE LA COMMUNAUTÉ, EN RAISON DE SES COÛTS ET PRIX INTERNES ÉLEVÉS, NE PEUT EXPORTER QU'EN COMPENSANT LA DIFFÉRENCE AVEC LES PRIX MONDIAUX PAR UNE "RESTITUTION À L'EXPORTATION" FINANCÉE PAR LE F

13.

CE SYSTÈME EST COMPATIBLE AVEC LE GATT.  
IL NE SAURAIT DONC ÊTRE, A PRIORI, QUALIFIÉ DE CONCURRENCE DÉLOYALE.

Cependant, s'il est permis de subventionner ses exportations, ces subventions ne doivent néanmoins pas aboutir ni à prendre une part inéquitable du marché mondial, ni à vendre en-dessous des cours mondiaux constatés. Nous devons donc respecter ces deux règles fondamentales du commerce international des produits agricoles.

Nous ne pouvons, au niveau européen, mépriser ses règles, admettre que l'anarchie ou la guerre des subventions soit un moyen légitime de conquérir des marchés.

À ce petit jeu et dans les conditions budgétaires actuelles, je peux vous assurer que l'Europe ne gagnera pas. Cela vaut également pour les États-Unis dont l'agressivité à l'égard de ce système semble remettre en cause les acquis du Tokyo Round.

Cela est étonnant, car la Communauté n'a jamais refusé de se soumettre aux règles du GATT. Le nombre de panels où nous sommes impliqués peut en témoigner.

En revanche, les mesures américaines de soutien à l'exportation méritent un examen approfondi.

La vente américaine à l'Égypte en 1983 d'un million de t. de farine à des conditions spéciales en est un exemple suffisant.

## 2. LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE MONDIAL DE CÉRÉALES.

L'AGGRAVATION DU DÉFICIT ALIMENTAIRE DE TOUS LES PVD, À L'EXCEPTION DE CERTAINS PAYS D'EXTRÊME ORIENT ET D'AMÉRIQUE LATINE, DEVRAIT SE TRADUIRE PAR UN ACCROISSEMENT DU COMMERCE MONDIAL MAIS AUSSI PAR UNE CONCURRENCE ENCORE PLUS ACHARNÉE ENTRE EXPORTATEURS.

L'EUROPE N'EST PAS SEULE À DÉVELOPPER SA PRODUCTION AGRICOLE ET À VOULOIR L'EXPORTER SUR LE MARCHÉ MONDIAL. C'EST LE CAS AUSSI DE NOS PLUS IMPORTANTS CONCURRENTS, TELS L'AUSTRALIE, LE CANADA OU LES ÉTATS-UNIS QUI, À LA DIFFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ, SONT TRIBUTAIRES DU MARCHÉ MONDIAL POUR UNE LARGE PART DE LEUR PRODUCTION. C'EST LE CAS ÉGALEMENT DES NOUVEAUX VENUS, TEL LE BRÉSIL.

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, DONT LES PRÉVISIONS DE PRODUCTION À L'HORIZON 1989 TIENNENT COMPTE DE NOS CONTRAINTES MULTIPLES, S'EST FIXÉ COMME OBJECTIF UN ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS AGRICOLES QUI PERMETTE DE MAINTENIR NOTRE PART DU COMMERCE MONDIAL AU NIVEAU ATTEINT JUSQU'À PRÉSENT.

JE CROIS QUE DANS LE DOMAINE DES CÉRÉALES, LA COMMUNAUTÉ PEUT RAISONNABLEMENT ESPÉRER PARTICIPER À L'ACCROISSEMENT PRÉVISIBLE DES EXPORTATIONS MONDIALES.

EN PREMIER LIEU, VERS LES PVD AVEC LESQUELS ELLE MAINTIENT DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES. ENSUITE, VERS L'UNION SOVIÉTIQUE QUI, PAR SA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE EST UN CLIENT INTÉRESSANT QUI DANS LES CONDITIONS ACTUELLES, RESTERA STRUCTURELLEMENT IMPORTATEUR DE CÉRÉALES. ENFIN, VERS LA CHINE ET LES PAYS À CROISSANCE ÉCONOMIQUE RAPIDE DU SUD-EST ASIATIQUE.

SI CHACUN EST CONSCIENT QUE LES MARCHÉS D'AVENIR SONT ESSENTIELLEMENT REPRÉSENTÉS PAR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS DE L'EST EUROPÉEN, PAR AILLEURS, CHACUN SAIT AUSSI QUE LES PAYS DU TIERS MONDE ET LES PAYS DE L'EST EUROPÉEN FONT FACE À DES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT SANS PRÉCÉDEN

LE TOTAL DE LA DETTE DES PAYS DU TIERS MONDE QUI ÉTAIT DE 150 MILLIARDS DE DOLLARS EN 1974, ATTEINT MAINTENANT PLUS DE 600 MILLIARDS. QUANT À LA DETTE DES PAYS DE L'EST, ELLE EST DE L'ORDRE DE 100 MILLIARDS.

EN 1973, 43% DE NOS EXPORTATIONS AGRICOLES ALLAIENT VERS CES DEUX CATÉGORIES DE PAYS. EN 1980, C'ÉTAIENT PLUS DE 60% DE NOS EXPORTATIONS QUI LEUR ÉTAIENT DESTINÉS.

BIEN QUE LES PAYS LES PLUS ENDETTÉS DU TIERS MONDE SE SITUENT EN AMÉRIQUE LATINE ET NE CONSTITUENT PAS NOS CLIENTS TRADITIONNELS, TOUTE RESTRICTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT SE RÉPERCUTERA SUR NOUS, CAR LES AMÉRICAINS QUI SONT LEUR FOURNISSEUR HABITUEL CHERCHERONT À COMPENSER SUR NOS PROPRES MARCHÉS D'EXPORTATION LES PERTES QU'ILS POURRAIENT ENREGISTRER DANS LEURS ZONES D'INFLUENCE TRADITIONNELLES. LES EXEMPLES RÉCENTS NE MANQUENT PAS DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN.

### 3. LA MAÎTRISE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES.

IL N'EST PAS QUESTION D'ATTRIBUER AU SEUL SECTEUR DES CÉRÉALES, LA RESPONSABILITÉ DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE EXTRÊMEMENT DIFFICILE DANS LAQUELLE NOUS NOUS TROUVONS AUJOURD'HUI.

CEPENDANT, LA SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ NOUS INTERDIT DE FAIRE CE QUE NOUS AVONS FAIT DE 1975 À 1979, À SAVOIR LAISSER CROÎTRE LES DÉPENSES DU FEOGA À UN RYTHME PROCHE DE 25% PAR AN, TANDIS QUE LES RESSOURCES PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ (DROITS DE DOUANE, PRÉLÈVEMENT DE 1% TVA) N'AUGMENTAIENT QUE DE 8 À 13%.

LE DÉSÉQUILIBRE EST PARTICULIÈREMENT GRAVE EN 1983 OÙ LES DÉPENSES DU FEOGA ONT AUGMENTÉ DE PRÈS DE 30% ALORS QUE LES RESSOURCES PROPRES N'AUGMENTAIENT QUE DE 10%.

IL N'EST PAS POSSIBLE NON PLUS DE DISSOCIER UN SECTEUR DE PRODUCTION DE L'EFFORT COMMUN DE RATIONALISATION DE LA PAC POUR ASSAINIR LA SITUATION BUDGÉTAIRE.

CHACUN A SES RESPONSABILITÉS PROPRES DANS LA SITUATION ACTUELLE.

LE SECTEUR DES CÉRÉALES A REPRÉSENTÉ 15% DES DÉPENSES DU FEOGA GARANTIE EN 1982, SOIT 11.6 MILLIARDS DE FF SUR UN TOTAL DE PLUS DE 77.2 MILLIARDS DE FF, DONT 60% POUR LES RESTITUTIONS À L'EXPORTATION ET 20% POUR LES DÉPENSES DE STOCKAGE.

17.

IL DOIT DONC CONTRIBUER À SA MESURE À L'ADOPTION DE SOLUTIONS LES MIEUX ADAPTÉES POUR REDRESSER LES DÉSÉQUILIBRES SPÉCIFIQUES APPARUS DANS SON SECTEUR.

J'EN PARLERAI TOUT À L'HEURE.

## 2. LES ADAPTATIONS DE GESTION OPÉRÉES DEPUIS LA CAMPAGNE 1982/83.

LA COMMISSION A TIRÉ LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVOLUTION CONSTATÉE SUR LE MARCHÉ DES CÉRÉALES EN PRENANT UN CERTAIN NOMBRE DE MESURES POUR ADAPTER LA GESTION DE CE SECTEUR AUX RÉALITÉS NOUVELLES.

SUR LA BASE DU BILAN CÉRÉALIER, UN DÉSÉQUILIBRE CROISSANT EST EN EFFET APPARU POUR LE BLÉ TENDRE, ENTRE LA PRODUCTION, DONT UN QUART ENVIRON EST UTILISÉ PAR L'ALIMENTATION ANIMALE, ET LES POSSIBILITÉS D'ÉCOULEMENT.

LE PROBLÈME VIENT DU FAIT QUE LA PRODUCTION DE BLÉ TENDRE, DONT 80 À 90% RÉPOND AUX EXIGENCES DE LA QUALITÉ MINIMALE PANIFIABLE, A BÉNÉFICIÉ JUSQU'ICI, SANS LIMITATION QUANTITATIVE, D'UNE GARANTIE DE PRIX RÉSERVÉE AU BLÉ POUR L'ALIMENTATION HUMAINE - ACHAT D'INTERVENTION AU PRIX DE RÉFÉRENCE QUALITÉ MINIMALE - CE QUI NE LE REND PAS ASSEZ COMPÉTITIF POUR TROUVER UN DÉBOUCHÉ SUPPLÉMENTAIRE EN TANT QUE CÉRÉALE FOURRAGÈRE.

C'EST UN DES ÉLÉMENTS DU DÉSÉQUILIBRE DONT LES CAUSES REMONTENT AU DÉBUT DE L'OCM. IL A ÉTÉ LONGTEMPS MASQUÉ PAR LA CROISSANCE DE LA DEMANDE, NOTAMMENT CELLE DU MARCHÉ MONDIAL DE BLÉ.

MAIS LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE NE PEUT JAMAIS RESTER SANS CONSÉQUENCES. LA MISE À NU DES DÉSÉQUILIBRES ÉTAIT INÉVITABLE AVEC LA RÉDUCTION DES ÉCHANGES MONDIAUX, EN 1982, ET LE POIDS DES CONTRAINTES DONT LA COMMUNAUTÉ NE PEUT PAS SI AISÉMENT SE LIBÉRER. ET CE N'EST PAS FAUTE D'AVOIR ESSAYÉ.

DANS L'ALIMENTATION ANIMALE, LA COMMUNAUTÉ A CONCLU EN 1982 AVEC SES FOURNISSEURS DES ACCORDS LIMITANT LES IMPORTATIONS DE MANIOC ET A DÉCIDÉ L'AUGMENTATION DU PRÉLÈVEMENT POUR LE SON. CES MESURES CONSTITUENT UN PREMIER PAS QUI A PERMIS D'ATTEINDRE LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS QUANT À LA LIMITATION DE L'IMPORTATION DE CES PRODUITS. CEPENDANT, ELLES N'ONT PAS ENTRAINÉ L'ÉCOULEMENT DE QUANTITÉS ADDITIONNELLES DE CÉRÉALES EN RAISON NOTAMMENT DU RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE. PARALLÈLEMENT, L'AUGMENTATION DES IMPORTATIONS D'AUTRES PRODUITS DE REMPLACEMENT S'EST POURSUIVIE. DANS CE CONTEXTE, IL ME FAUT CITER LE CAS DU GLUTEN DE MAÏS DONT LES IMPORTATIONS CROISSANTES S'ÉTAIENT STABILISÉES EN 81/82 À 2.7 MILLIONS DE T. ET QUI ONT PROGRESSÉ DE 24% EN 82/83 POUR ATTEINDRE 3.35 MILLIONS DE T.

CELA EST VRAI AUSSI DES AUTRES DÉCHETS DE L'INDUSTRIE DU MAÏS, TELS LES DRÈCHES DE BRASSERIE ET LES TOURTEAUX DONT LES IMPORTATIONS ONT RESPECTIVEMENT AUGMENTÉ DE 35 ET 95% EN 3 ANS, AINSI QUE DES PULPES D'AGRUMES.

EN MATIÈRE D'EXPORTATION DE BLÉ ET DE FARINE, LA CONCURRENCE ACCRUE AVEC LES ÉTATS-UNIS S'EST TRADUITE PAR DES CONFLITS SOUMIS À L'ARBITRAGE DU GATT.

LE TASSEMENT DU MARCHÉ MONDIAL A CONDUIT LA COMMUNAUTÉ, EN RAISON DE SES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX, À LIMITER VOLONTAIREMENT SES EXPORTATIONS DE BLÉ ET DE FARINE À UN VOLUME QUI REFLÈTE NOTRE PART DE CE MARCHÉ.

POUR LEUR PART ET POUR DE NOMBREUSES RAISONS, LES ÉTATS-UNIS VOYAIENT LEURS EXPORTATIONS BAISSER DE 49 MT EN 81/82 À 40 MT EN 82/83. ELLES DEVRAIENT ENCORE BAISSER PENDANT LA CAMPAGNE EN COURS.

TOUT CELA POUR VOUS DIRE QUE DANS LES CONDITIONS ACTUELLES DES QUANTITÉS DE L'ORDRE DE 4 À 5 MILLIONS DE T. DE BLÉ RESTENT DISPONIBLES AU-DELÀ DU STOCK DE REPORT DE 5 À 6 MILLIONS DE T. CONSIDÉRÉ COMME NORMAL.

CE GONFLEMENT DU STOCK DE REPORT PÈSE LOURDEMENT SUR LE BUDGET DU FEOGA CAR IL EST DÉTENU EN PARTIE PAR LES ORGANISMES D'INTERVENTION. AU DÉBUT DE CETTE CAMPAGNE, ILS EN DÉTENAIENT 5.4 MILLIONS DE T.

POUR CETTE RAISON ET POUR ÉVITER D'INCITER LES LIVRAISONS À L'INTERVENTION DE GRANDES QUANTITÉS DE BLÉ TENDRE NORMALEMENT DESTINÉES À L'ALIMENTATION ANIMALE, LA COMMISSION A DÉCIDÉ DE CONTINGENTER À 3 MILLIONS DE T, LES QUANTITÉS POUVANT ÊTRE LIVRÉES À L'INTERVENTION AU NIVEAU DU PRIX DE RÉFÉRENCE DE LA QUALITÉ MINIMALE PENDANT LES 3 PREMIERS MOIS DE LA CAMPAGNE 1983/84.

CE VOLUME CORRESPOND D'AILLEURS AUX LIVRAISONS OBSERVÉES LES ANNÉES PASSÉES.

JE NE VOUS CACHE PAS MON ÉTONNEMENT DEVANT LA RÉACTION DES OPÉRATEURS À CETTE DÉCISION.

CAR ENFIN, ON AURAIT PU PENSER QUE LA CONJONCTURE PARTICULIÈREMENT FAVORABLE AURAIT DÛ INCITER LES MILIEUX PROFESSIONNELS À CHERCHER DAVANTAGE ENCORE À ÉCOULER LE BLÉ FOURRAGER DANS L'ALIMENTATION ANIMALE, PLUTÔT QUE DE DÉPOSER DES OFFRES DE LIVRAISON À L'INTERVENTION DONT LE NIVEAU S'EST AVÉRÉ ÊTRE PLUS DU DOUBLE DE LA QUANTITÉ DÉCIDÉE PAR LA COMMISSION.

DOMMAGE, CAR IL N'EST PAS SÛR QUE SE REPRODUISE DE SITÔT UNE CONJONCTION DE FACTEURS HAUSSIERS TELS QUE:

- LA MAUVAISE RÉCOLTE DE L'ORGE DANS LA COMMUNAUTÉ;
- LA SÉCHERESSE DE L'ÉTÉ 83 AUX ÉTATS-UNIS;
- LES EFFETS DU PIK PROGRAMME (PAIEMENT EN NATURE) AMÉRICAIN, QUI ONT RENDU LES CÉRÉALES FOURRAGÈRES COMMUNAUTAIRES AUSSI COMPÉTITIVES POUR NOS ÉLEVEURS.

21.

J'EN CONCLU SIMPLEMENT QUE L'INTERVENTION REPRÉSENTE TROP SOUVENT LA SOLUTION DE FACILITÉ ET QUE DE NOMBREUX OPÉRATEURS LA PRÉFÈRE À LA RECHERCHE DE MARCHÉS NOUVEAUX.

IL RÉSULTE DE CES APPORTS QUE LE VOLUME DE BLÉ DISPONIBLE À L'INTERVENTION POUR LA CAMPAGNE 83/84 SE MONTE À 8.4 MILLIONS DE T., CHIFFRE JAMAIS ATTEINT.

POUR LES RÉDUIRE À UN VOLUME ACCEPTABLE, LA COMMISSION A ARRÊTÉ, POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS LA SUPPRESSION DU SYSTÈME DE LA DÉNATURATION/INCORPORATION, UNE MESURE VISANT À FACILITER L'UTILISATION DU BLÉ EN STOCK D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION ANIMALE.

À CETTE FIN, ELLE A MIS EN VENTE DEPUIS DÉCEMBRE 1983, À PRIX RÉDUIT, 2 MILLIONS DE T. DE BLÉ TENDRE POUR L'INCORPORATION DANS L'ALIMENTATION ANIMALE.

D'APRÈS LA CONJONCTURE, L'OPÉRATION DEVRAIT SE DÉROULER SOUS DES AUSPICES FAVORABLES MAIS, ON NE SAIT JAMAIS, ON L'A VU, JE NE SUIS PAS MAÎTRE DES DÉCISIONS DES OPÉRATEURS.

ON PEUT NÉANMOINS ESPÉRER QUE GRÂCE À CETTE MESURE ET À UNE CONSOMMATION SPONTANÉE PLUS FORTE, LA COMMUNAUTÉ POURRA CONSOMMER 4 MILLIONS DE T. DE BLÉ TENDRE ADDITIONNELLES DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION ANIMALE AU COURS DE LA CAMPAGNE 83/84.

PARALLÈLEMENT, LA COMMISSION SOUTIENT LE MARCHÉ PAR UNE POLITIQUE D'EXPORTATION ACTIVE. AU 15 JANVIER 1984, LE TOTAL DES ENGAGEMENTS À L'EXPORTATION POUR LE BLÉ S'ÉLEVAIT À 10.750.000 T.

MALGRÉ CELA ET EN DÉPIT DE L'ÉVOLUTION FAVORABLE DE NOS EXPORTATIONS, IL EST À CRAINDRE QUE CETTE CAMPAGNE NE S'ACHÈVE AVEC UN STOCK DE REPORT ÉLEVÉ, NOTAMMENT SUR LE MARCHÉ LIBRE, DU MÊME ORDRE QUE CELUI DE LA CAMPAGNE 82/83 QUI ÉTAIT DE PLUS DE 10 MILLIONS DE T.

DANS CES CONDITIONS, POUR NE PAS ANNULER NOS EFFORTS QUI DOIVENT NOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE SENSIBLEMENT LES STOCKS D'INTERVENTION, IL NE FAUT PAS S'ATTENDRE À CE QUE LA COMMISSION PRENNE DES MESURES SPÉCIALES D'INTERVENTION POUR SOUTENIR, EN FIN DE CAMPAGNE, LE MARCHÉ AU NIVEAU DU PRIX DE RÉFÉRENCE POUR LA QUALITÉ PANIFIABLE MINIMALE.

TOUTEFOIS, AFIN D'ÉVITER DES APPORTS MASSIFS À L'INTERVENTION À LA FIN DE LA CAMPAGNE EN COURS AU NIVEAU DU PRIX GARANTI POUR LES CÉRÉALES FOURRAGÈRES, IL ME SEMBLE SOUHAI-  
TABLE DE MAINTENIR NOTRE INSTRUMENT DE L'INDEMNITÉ COMPEN-  
SATOIRE DE FIN DE CAMPAGNE POUR LE BLÉ POUR PERMETTRE AUX  
PRODUCTEURS DE COUVRIR LES FRAIS DE STOCKAGE PRIVÉ.

LE CONCLUSION QU'IL FAUT TIRER DE CETTE SITUATION EST CLAIRE.

UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DU MARCHÉ DES CÉRÉALES DE LA COMMUNAUTÉ NE POURRA ÊTRE OBTENU QUE PAR LA MISE EN OEUVRE D'ORIENTATIONS NOUVELLES QUI PERMETTENT À LA FOIS D'ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR ET DE RENFORCER PARALLÈLEMENT LA PROTECTION COMMUNAUTAIRE À L'ÉGARD DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE SUBSTITUTS DE CÉRÉALES

C'EST L'OBJET DE LA RATIONALISATION DE LA PAC DANS LE SECTEUR DES CÉRÉALES DONT LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES A SOUMIS LES ORIENTATIONS AU CONSEIL DÈS LA FIN JUILLET 1983.

### 3. LES PROPOSITIONS DE RATIONALISATION DE LA PAC DANS LE SECTEUR DES CÉRÉALES.

DEPUIS 4 ANS, LA COMMISSION A, À PLUSIEURS REPRISES - DÉCEMBRE 80, JUIN 81 ET LORS DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES SUR LES PRIX - SOULIGNÉ L'URGENCE QU'IL Y AVAIT À AGIR.

AUJOURD'HUI, NÉCESSITÉ FAIT LOI.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, LE DÉSÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE S'ACCENTUE SUR CERTAINS MARCHÉS, VOYEZ LE LAIT.

SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE, LE PLAFOND DES RESSOURCES PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ EST ATTEINT. IL INTERDIT TOUTE AUGMENTATION DES DÉPENSES AGRICOLES EN 1984 ET À L'AVENIR TOUTE CROISSANCE DES DÉPENSES SUPÉRIEURE À CELLE DES RECETTES.

IL IMPORTE DANS CES CONDITIONS D'ADAPTER LA PAC À L'ÉVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE LUI-MÊME.

LE MONDE AGRICOLE NE PEUT, EN EFFET, IGNORER LES CHANGEMENTS CONSIDÉRABLES INTERVENUS EN 20 ANS:

- PROGRÈS DANS LE NIVEAU D'AUTOSUFFISANCE VERS UNE POSITION D'EXPORTATEUR NET;
- AMÉLIORATION DES STRUCTURES AGRICOLES;
- AUGMENTATION GLOBALE DU REVENU DES EXPLOITANTS.

IL NE S'AGIT DONC PAS D'ABANDONNER LA PAC, MAIS DE PRENDRE LES MESURES DE RÉFORME QUI TIENNENT COMPTE DE LA SITUATION NOUVELLE POUR LUI PERMETTRE DE POURSUIVRE, À L'AVENIR, LA RÉALISATION DES OBJECTIFS FONDAMENTAUX D'UNE MANIÈRE COMPATIBLE AVEC LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE DES ANNÉES 80.

DANS L'ÉLABORATION DE SA PROPOSITION, LA COMMISSION ÉTAIT CONSCIENTE DE LA NÉCESSITÉ DE FAIRE EN SORTE QUE LES EFFORTS ET LES SACRIFICES DEMANDÉS SOIENT ÉQUILIBRÉS

- ENTRE LES GRANDES RÉGIONS DE PRODUCTION DES ÉTATS MEMBRES;
- ENTRE LES ORGANISATIONS DE MARCHÉ;
- ENTRE LES AGENTS ÉCONOMIQUES.

C'EST POURQUOI, DES DISPOSITIONS ONT ÉTÉ PRISES POUR QUE LES MESURES PROPOSÉES NE TOUCHENT PAS SEULEMENT LES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA COMMUNAUTÉ, MAIS QU'UN EFFORT SOIT ÉGALEMENT IMPOSÉ AUX PAYS TIERS, AUX CONSOMMATEURS ET AUX CONTRIBUABLES.

25.

DANS LE SECTEUR DES CÉRÉALES, LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SONT CONFORMES AUX ORIENTATIONS D'ENSEMBLE. ELLES PEUVENT ÊTRE REGROUPÉES AINSI :

- 1) - MAINTIEN DU SYSTÈME DE CORRESPONSABILITÉ PAR LA FIXATION D'UN NOUVEAU SEUIL DE GARANTIE;
- 2) - NÉGOCIATION POUR LA LIMITATION RAPIDE ET EFFECTIVE DES IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS DE SUBSTITUTION;
- 3) - POLITIQUE DE PRIX RESTRICTIVE COMPORTANT À LA FOIS UN ÉLÉMENT DE RAPPROCHEMENT DES PRIX DE LA COMMUNAUTÉ AVEC CEUX DE NOS PRINCIPAUX CONCURRENTS ET UNE MEILLEURE RELATION DE PRIX ENTRE LES DIFFÉRENTES QUALITÉS DE BLÉ DANS LA COMMUNAUTÉ;
- 4) - DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE QUALITÉ.

#### 1. LE SEUIL DE GARANTIE:

C'EST UNE DES FORMES POSSIBLES DE CORRESPONSABILITÉ CHOISIE PAR LA COMMISSION POUR FAIRE PARTICIPER DAVANTAGE LES PRODUCTEURS AU COÛT DE L'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS AU-DELÀ D'UN CERTAIN NIVEAU DE PRODUCTION. IL N'EST, EN EFFET, PAS POSSIBLE SUR LE PLAN FINANCIER, NI SAIN SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE DE MAINTENIR DES PRIX GARANTIS POUR DES QUANTITÉS ILLIMITÉES, INDÉPENDAMMENT DES BESOINS DU MARCHÉ.

REGARDEZ L'ACCUMULATION DU STOCK DE BLÉ DE FIN DE CAMPAGNE DEPUIS DEUX ANNÉES ET LE DOUBLEMENT EN MOINS DE 10 ANS DES DÉPENSES DE RESTITUTION POUR LES CÉRÉALES EXPORTÉES.

VOUS ME DIREZ QU'IL Y A PIRE. C'EST VRAI.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LA COMMISSION MAINTIENT ET ÉTEND LE PRINCIPE DE LA CORRESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS CHAQUE FOIS QUE LA SITUATION L'EXIGE.

LES SEUILS S'APPLIQUENT DÉJÀ À 5 SECTEURS DE LA PAC: LAIT, CÉRÉALES, COLZA, TOMATES TRANSFORMÉES, SUCRE, SOIT 35% DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION ET 65% DES DÉPENSES DU FEOGA.

POUR LA CAMPAGNE À VENIR (84/85), LA COMMISSION PROPOSE D'ÉTENDRE CE PRINCIPE AU BLÉ DURE, AU TOURNESOL ET AUX RAISINS SECS. LA VIANDE BOVINE Y ÉCHAPPE POUR L'INSTANT.

LA FIXATION D'UN SEUIL DE GARANTIE DANS LE SECTEUR DES CÉRÉALES DATE DÉJÀ DE LA CAMPAGNE 82/83 ET A DONNÉ LIEU À UNE DIMINUTION DE 1% DU PRIX D'INTERVENTION LORS DE LA CAMPAGNE 83/84.

POUR LA CAMPAGNE À VENIR, LE SEUIL DE GARANTIE A ÉTÉ RECONDUIT ET AJUSTÉ À 121.32 MILLIONS DE T. POUR TENIR COMPTE DE L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION, DES PERSPECTIVES DE DÉBOUCHÉS ET DU COÛT D'ÉCOULEMENT.

27.

LA COMMISSION AYANT DÉCIDÉ DE MAINTENIR POUR LA 3ÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, L'OBJECTIF DE PRODUCTION POUR 1989 À 126 MILLIONS DE T., ALORS QUE LA PRODUCTION PRÉVISIBLE SERA DE 137 MILLIONS DE T., LE TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT DU SEUIL EST PASSÉ DE 1 À 0.76%.

LE SEUIL DE GARANTIE AU-DELÀ DUQUEL UNE DÉGRESSIVITÉ DE PRIX GARANTI DOIT ASSURER LA CORRESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS EST MODULÉ EN FONCTION DU VOLUME D'IMPORTATION DES PRODUITS DE SUBSTITUTION.

2. À L'AVENIR, LA LIMITATION RAPIDE ET EFFECTIVE DE CES IMPORTATIONS, CONSTITUE UN OBJECTIF PRIORITAIRE.

IL NE S'AGIT PAS LÀ D'ADOPTER VIS-À-VIS DES PAYS TIERS UNE ATTITUDE SUICIDAIRE OU DE PROVOCATION, MAIS SIMPLEMENT, COMME LA COMMISSION L'A PROPOSÉ DANS SON PROGRAMME DE RÉFORME DE JUILLET 83, DE FAIRE USAGE DES DROITS DE LA COMMUNAUTÉ AU TITRE DU GATT.

RIEN NE SERAIT PLUS FAUX QUE DE CROIRE QUE LES PAYS TIERS DEVRONT SUPPORTER LE POIDS DE L'ADAPTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE.

CEPENDANT, DANS LA MESURE OÙ DES SACRIFICES SONT DEMANDÉS AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES, DE LAIT ET DE VIANDE DE LA COMMUNAUTÉ PAR LE BIAIS DE SEUILS DE GARANTIE, DE QUOTAS ET PAR UNE POLITIQUE DE PRIX RESTRICTIVE, IL NE SERAIT PAS RAISONNABLE DE NE PAS DEMANDER AUSSI UN EFFORT AUX PAYS TIERS POUR FREINER, EN MÊME TEMPS, L'OFFRE D'ALIMENTS ANIMAUX À BON MARCHÉ QUI CONCURRENCE LES CÉRÉALES ET STIMULENT LA PRODUCTION ANIMALE, LAITIÈRE EN PARTICULIER.

LA COMMUNAUTÉ NE PEUT ACCEPTER DE VOIR S'AGGRAVER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'IMPORTATION DE SUBSTITUTS.

C'EST POURQUOI, LA COMMISSION VIENT DE DEMANDER AU CONSEIL DE LUI DONNER MANDAT POUR L'AUTORISER À OUVRIR DES NÉGOCIATIONS DANS LE CADRE DU GATT EN VUE DE SUSPENDRE PARTIELLEMENT LES CONCESSIONS TARIFAIRES RELATIVES AUX SOUS-PRODUITS DE L'INDUSTRIE DU MAÏS: GLUTEN DE MAÏS, DRÈCHES DE BRASSERIE, TOURTEAUX DE GERMES DE MAÏS.

CELA VEUT DIRE QU'AU-DELÀ DE L'IMPORTATION DE CERTAINES QUANTITÉS QUI CORRESPONDENT, POUR CHAQUE PRODUIT, À LA MOYENNE DES IMPORTATIONS DES TROIS DERNIÈRES CAMPAGNES, LA COMMUNAUTÉ SERAIT AUTORISÉE À PERCEVOIR UN PRÉLÈVEMENT CÉRÉALES.

À L'ÉVIDENCE CETTE ACTION DE LA COMMUNAUTÉ CONSTITUE UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE LA COHÉRENCE DE L'ENSEMBLE DE SA PROPOSITION DANS LE DOMAINE DES CÉRÉALES ET DES PRODUITS ANIMAUX.

3. PARALLÈLEMENT, LA COMMISSION A RECOMMANDÉ DE SUIVRE UNE POLITIQUE RESTRICTIVE DES PRIX GARANTIS POUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS AGRICOLES.

CE FAISANT, ELLE N'IGNORE ÉVIDEMMENT PAS LE RALENTISSEMENT DE L'ÉVOLUTION DU REVENU AGRICOLE INTERVENU DEPUIS LA CRISE EN 1973 ET MÊME LA DIMINUTION SUBIE PAR DE NOMBREUX AGRICULTEURS, CONFIRMÉE EN 1983, APRÈS L'EXCEPTION DES ANNÉES 1981 ET 1982.

ELLE EN TIENT COMPTE DANS LA MESURE DU POSSIBLE.

MAIS, C'EST QU'À LA DIFFÉRENCE DES PREMIÈRES ANNÉES DE LA PAC, LE DÉSÉQUILIBRE ACTUEL DES MARCHÉS AGRICOLES ET LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ NE SAURAIENT PERMETTRE AUJOURD'HUI LES AUGMENTATIONS ANNUELLES DE PRIX ACCORDÉES IL Y A 20 ANS.

IL FAUT DONC SE CONTENTER DU POSSIBLE, À DÉFAUT DU SOUHAITABLE. C'EST CE QUI EXPLIQUE QUE DANS SES PROPOSITIONS DE RÉFORME, LA COMMISSION N'AVAIT PAS EXCLU, DANS CERTAINS CAS, UN GEL, VOIRE UNE RÉDUCTION DES PRIX COMMUNS EXPRIMÉS EN ÉCUS ET PAR CONSÉQUENT, LA RÉDUCTION EN VALEUR NOMINALE DES PRIX DE SOUTIEN EN MONNAIE NATIONALE.

AINSI LA PROPOSITION DE PRIX AGRICOLES POUR LA CAMPAGNE 84/85 QUE LA COMMISSION VIENT DE TRANSMETTRE AU CONSEIL LA SEMAINE DERNIÈRE COMPORTE-T-ELLE À LA FOIS DE FAIBLES HAUSSES MODULÉES POUR CERTAINS PRODUITS EN FONCTION DE LA SITUATION DU MARCHÉ, ET UN GEL POUR D'AUTRES, DONT LES PRIX INSTITUTIONNELS DES CÉRÉALES.

IL NE S'AGIT PAS LÀ D'UN ÉVÈNEMENT AUSSI EXCEPTIONNEL QU'IL Y PARAÎT À PREMIÈRE VUE PUISQU'IL Y A 5 ANS, LORS DE LA CAMPAGNE 79/80, LA COMMISSION AVAIT DÉJÀ PROPOSÉ AU CONSEIL UN GEL TOTAL DES PRIX ALORS QUE LES CIRCONSTANCES, QUOIQUE DIFFICILES, L'ÉTAIENT MOINS QU'AUJOURD'HUI.

CE GEL DANS LE DOMAINE DES CÉRÉALES PERMET DE POURSUIVRE L'OBJECTIF DE RÉDUCTION PROGRESSIVE DE L'ÉCART ENTRE LES PRIX GARANTIS DANS LA COMMUNAUTÉ ET CEUX PRATIQUÉS PAR NOS PRINCIPAUX CONCURRENTS.

CETTE POLITIQUE QUI, JE LE SAIS, NE FAIT PAS L'UNANIMITÉ, D'IT NOUS PERMETTE D'ACCROÎTRE À TERME LA COMPÉTITIVITÉ DES CÉRÉALES EUROPÉENNES.

D'ABORD SUR LES MARCHÉS DES PAYS TIERS PAR UNE PRÉSENCE RENFORCÉE À UN COÛT BUDGÉTAIRE RÉDUIT.

ENSUITE SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ OÙ ELLE RÉ-  
DUIRA ET ÉLIMINERA MÊME DANS CERTAINS CAS L'AVANTAGE DE PRIX  
DONT JOUISSENT ACTUELLEMENT CERTAINS PRODUITS DE REMPLACEMENT.  
MAIS SURTOUT, ELLE AURA POUR EFFET NON NÉGLIGEABLE, COMPTE  
TENU DES ANNÉES DE VACHES MAIGRES QUI SONT DEVANT NOUS, DE  
DIMINUER LE COÛT DES CÉRÉALES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE  
DONT LE DÉBOUCHÉ PEUT ENCORE ÊTRE ACCRU.

C'EST DANS LE MÊME ESPRIT QUE LA COMMISSION A PROPOSÉ EN  
JUILLET DERNIER DE RÉDUIRE DE 10 À 5% L'ÉCART ACTUEL ENTRE  
LE PRIX D'INTERVENTION DU BLÉ PANIFIABLE DE QUALITÉ "MINI-  
MALE" ET CELUI DU BLÉ FOURRAGER. CELA POURRA SE FAIRE EN 2  
ÉTAPES ET RENDRA LE BLÉ FOURRAGER PLUS ATTRACTIF. MAIS IL  
S'AGIT AUSSI, JE NE VOUS LE CACHE PAS, DE FREINER L'INCITA-  
TION À LA PRODUCTION DE CERTAINS BLÉS QUI SONT PRODUITS AU  
DÉTRIMENT D'AUTRES CÉRÉALES FOURRAGÈRES, TEL LE MAÏS DONT  
NOUS SOMMES EN PARTIE DÉFICITAIRE.

4. DANS LE MÊME SOUCI, LA COMMISSION MAINTIENT SON INTENTION  
DE RENFORCER LES NORMES DE QUALITÉ POUR L'ORGE ET LE BLÉ  
DESTINÉS À LA CONSOMMATION INTERNE ET À L'EXPORTATION.

À CET ÉGARD, VOTRE RÔLE, CELUI DE LA COOPÉRATION AGRICOLE,  
EST ESSENTIEL POUR LA RÉALISATION DE CETTE POLITIQUE.

POUR LES CÉRÉALES DESTINÉES AU MARCHÉ INTERNE, IL EST PRÉVU DE RÉDUIRE LE TAUX D'HUMIDITÉ AUTORISÉ POUR LA QUALITÉ TYPE À 15,5% AU LIEU DE 16%; POUR L'ORGE IL EST PRÉVU D'INTRODUIRE UN NOUVEAU CRITÈRE DE CELLULOSE.

JE VOUDRAIS À PRÉSENT RÉPONDRE PAR AVANCE AUX OBJECTIONS D'IRRÉALISME QUE CERTAINS D'ENTRE VOUS POURRIEZ FAIRE À L'ÉGARD DE LA POLITIQUE DES PRIX DE LA COMMISSION.

IL EST VRAI QUE L'ÉCART DE PRIX CONSTATÉ PENDANT LA CAMPAGNE ACTUELLE ENTRE LES PRIX DU MARCHÉ MONDIAL ET CEUX DE LA COMMUNAUTÉ EST FAIBLE. IL PEUT SEMBLER REMETTRE EN CAUSE LE BIENFONDÉ DE LA POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT. DE MÊME, LA FLEXIBILITÉ DES COURS DU DOLLAR, DUE EN PARTIE À LA POLITIQUE DES TAUX D'INTERÊT US, CONSTITUE POUR LE COMMERCE UN POINT DE RÉFÉRENCE MOBILE QUI PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN ÉLÉMENT PERMANENT D'INCERTITUDE SUSCEPTIBLE D'ANNIHILER TOUT EFFORT DE RAPPROCHEMENT.

NE VOUS Y TROMPEZ PAS!

IL SERAIT ILLUSOIRE DE CROIRE QUE LA SITUATION CONJONCTURELLE FAVORABLE DE LA CAMPAGNE EN COURS DONT J'AI DONNÉ LES CAUSES TOUT À L'HEURE PUISSE SE POURSUIVRE.

LE NOUVEAU PROGRAMME AMÉRICAIN DE PAIEMENT EN NATURE (PIK) POUR LIMITER LA PRODUCTION EN 1984 SEMBLE D'AILLEURS FINANCIÈREMENT MOINS FAVORABLE AUX FERMIERS D'OUTRE-ATLANTIQUE.

JE PEUX LE COMPRENDRE CAR L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE ACTUELLE, QUI CRITIQUE EN PERMANENCE LE SOUTIEN QUE LA COMMUNAUTÉ ACCORDE AUX AGRICULTEURS EUROPÉENS ET PRÊCHE LE NON-INTERVENTIONNISME, VIENT DE DÉPENSER EN 1983 PLUS DE 21 MILLIARDS DE DOLLARS POUR CE PROGRAMME DE SOUTIEN, ALORS QUE LES DÉPENSES DE GARANTIE DU FEOGA, DÉJÀ À LA LIMITE DU SUPPORTABLE, ÉTAIENT DE 16,5 MILLIARDS D'ÉCUS EN 1983, SOIT 13,5 MILLIARDS DE DOLLARS.

DANS CES CONDITIONS, IL FAUT S'ATTENDRE, POUR LA CAMPAGNE A VENIR, AU RÉTABLISSEMENT DES RÉCOLTES AMÉRICAINES DE BLÉ, DE MAÏS ET DE SOJA QUI AVAIENT AU TOTAL CHUTÉ DE 150 MILLIONS DE T. EN 83/84. LES PRÉVISIONS DE RÉCOLTE AU NIVEAU MONDIAL ET COMMUNAUTAIRE SONT ÉGALEMENT OPTIMISTES POUR LA CAMPAGNE 84/85. ON PEUT DONC, D'ORES ET DÉJÀ, PRÉVOIR QUE LE MARCHÉ MONDIAL POURRAIT ÊTRE DÉPRIMÉ, D'AUTANT QUE LES FACTEURS QUI ENTRAVENT SA CROISSANCE PERSISTERONT. CETTE SITUATION ENTRAÎNERAIT INÉVITABLEMENT UNE ACCUMULATION DES STOCKS DE BLÉ DANS LA COMMUNAUTÉ QUI DEVRAIT NOUS CONDUIRE À METTRE EN PLACE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES D'ÉCOULEMENT DONT IL NE FAUT PAS SE CACHER LE COÛT. ELLE POSERAIT ÉGALEMENT UN PROBLÈME D'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX AVANTAGES DE LA MESURE POUR TOUS LES EXPLOITANTS DE LA COMMUNAUTÉ SI ELLE DEVAIT AVOIR UN CARACTÈRE PLUS PERMANENT.

NOTRE OBJECTIF NE PEUT DONC ÊTRE QUE D'INCITER À UN RAPPROCHEMENT PROGRESSIF DES PRIX.

JE NE SOUS-ESTIME PAS, CAR C'EST UN AUTRE REPROCHE D'IRRÉALISME QUE L'ON POURRAIT FAIRE À LA COMMUNAUTÉ, LES CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES QUE CES ORIENTATIONS NOUVELLES ET EN PARTICULIER LA PROPOSITION DE PRIX 84/85, VONT EXERCER SUR LE REVENU DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES.

Cependant, certains indicateurs économiques me permettent de penser que si la situation va être difficile, il y a néanmoins des raisons d'espérer:

1. - L'AUGMENTATION DU RENDEMENT MOYEN PAR HECTARE, QUI POUR LES CÉRÉALES PRINCIPALES EN FRANCE A ÉTÉ DE L'ORDRE DE 10 À 15% EN 8 ANS, SOIT UNE PROGRESSION DE 1.5% PAR AN, SE POURSUIVRA;
- L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR CÉRÉALIER FRANÇAIS SE DISTINGUE DANS DE LA COMMUNAUTÉ PAR UN PROGRÈS EXCEPTIONNEL DE 30 À 40% EN 8 ANS CONTRE 10 À 15% POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ. LÀ AUSSI LE TAUX DE CROISSANCE ANNUEL, DE L'ORDRE DE 4%, DEVRAIT SE POURSUIVRE;
- LES COÛTS DE PRODUCTION DE LA CÉRÉALICULTURE FRANÇAISE SPÉCIALISÉE EN FONT UN SECTEUR COMPÉTITIF SUR LE PLAN MONDIAL.

SUR LA BASE D'UN COÛT AMÉRICAIN DE 15 ÉCUS/QUINTAL EN 1981, SOIT 90.6 FF/QUINTAL, ON NOTE QU'EN FRANCE 98% DE LA PRODUCTION SPÉCIALISÉE EST RÉALISÉE À UN COÛT INFÉRIEUR À CE CHIFFRE; POUR L'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION, CE TAUX EST ÉGALEMENT TRÈS ÉLEVÉ.

GRAPH. 2  
REVENUS

2. LES REVENUS PAR PERSONNE OCCUPÉE DANS LE SECTEUR DE PRODUCTION CÉRÉALIÈRE RESTENT À UN NIVEAU ÉLEVÉ MALGRÉ DE MAUVAISES CAMPAGNES EN 1979 ET 1981.

LES REVENUS PAR PERSONNE DANS LES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES SPÉCIALISÉES FRANÇAISES RESTENT TOUJOURS AU COURS DE 6 DERNIÈRES ANNÉES ENVIRON 2 FOIS SUPÉRIEURS À LA MOYENNE CEE TOUTES EXPLOITATIONS.

DE PLUS, ENTRE LES CÉRÉALIERES SPÉCIALISÉS DANS LA COMMUNAUTÉ, CE SONT LES FRANÇAIS QUI ATTEIGNENT LES MEILLEURS NIVEAUX DE REVENUS.

3. LE NIVEAU DE L'INFLATION EN FRANCE AUQUEL SEUL LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE PEUT PORTER REMÈDE, DEVRAIT SE TRADUIRE, S'IL DIMINUAIT EN 84 COMME DANS LES AUTRES ÉTATS MEMBRES, PAR UNE MOINDRE AUGMENTATION DE VOS DÉPENSES D'APPROVISIONNEMENT.

IL FAUT DONC DÉDRAMATISER, D'AUTANT QUE LA POLITIQUE DES PRIX NE DOIT PAS S'APPRÉCIER D'UNE MANIÈRE ISOLÉE.

AINSI, LA RESTAURATION DU MARCHÉ UNIQUE QUE PROPOSE LA COMMISSION PAR L'ABOLITION DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONÉTAIRES SUR 2 CAMPAGNES SUIVANT LEUR INTRODUCTION, DOIT ÉLIMINER LES DISTORSIONS DE CONCURRENCE EN MATIÈRE D'ÉCHANGES ET LES EFFETS SUR LES STRUCTURES AGRICOLES DE LEUR MAINTIEN À LONG TERME.

FINALEMENT LA RATIONALISATION DE LA PAC POURRA ASSURER LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU MARCHÉ MONDIAL DONT J'AI DÉJÀ DÉCRIT LES PERSPECTIVES, SUR DES BASES PLUS SAINES.

CELA VEUT DIRE AVEC UNE COMPÉTITIVITÉ ACCRUE ET À MOINDRE COÛT.

LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ EST D'ÊTRE PRÉSENTE SUR LES MARCHÉS MONDIAUX ET D'Y AVOIR LA PLACE QUI LUI REVIENT. ELLE EN A LES MOYENS. ELLE DEVRA AUSSI EN ASSUMER LES RISQUES.

J'ESPÈRE VIVEMENT QUE DANS CES CONDITIONS ELLE SAURA COM-  
PLÉTER SA POLITIQUE DE RESTITUTIONS À L'EXPORTATION PAR  
D'AUTRES INSTRUMENTS DE POLITIQUE COMMERCIALE.

JE PENSE NOTAMMENT À LA CONCLUSION, PAR LA COMMUNAUTÉ, DE CONTRATS À LONG TERME DE FOURNITURE DE PRODUITS AGRICOLES QUI SE HEURTE, JUSQU'À PRÉSENT, AU REFUS DU CONSEIL DES MINISTRES, MAIS AUSSI À LA GARANTIE DE CRÉDIT QUI, DANS LES CIRCONSTANCES ÉCONOMIQUES ACTUELLES, PÈSE DAVANTAGE DANS LA BALANCE LORS DE LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ QUE LE NIVEAU DE PRIX POUR LA PLUPART DES PAYS IMPORTATEURS DU TIERS MONDE ET DU BLOC DE L'EST.

\*

\*

\*

LE DÉFI QUE DOIT RELEVER L'AGRICULTURE EUROPÉENNE POUR RÉALISER DE LA MANIÈRE LA PLUS RENTABLE SES OBJECTIFS FONDAMENTAUX, C'EST AUSSI CELUI DE TOUTE L'EUROPE: TROUVER LA VOIE DE L'EXPANSION OU SE RÉSOUDRE AU DÉCLIN.

POUR RETROUVER UNE NOUVELLE CROISSANCE, L'EUROPE DOIT À LA FOIS SURMONTER SES HANDICAPS ET VALORISER SES ATOUTS AFIN D'ACCÉLERER LES MUTATIONS DE SON ÉCONOMIE.

LA RATIONALISATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE N'EST PAS QU'UN SIMPLE EXERCICE COMPTABLE QUI DOIT PERMETTRE À LA COMMUNAUTÉ DE RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES DE L'ORDRE DE 2 À 3 MILLIARDS D'ÉCUS PAR AN. ELLE A L'AMBITION DE VOULOIR ADAPTER L'AGRICULTURE EUROPÉENNE AUX RÉALITÉS NOUVELLES.

À CET ÉGARD, LA CAPACITÉ DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE À RÉPONDRE AUX BESOINS NOUVEAUX DE LA COMMUNAUTÉ ET DU MONDE SERA DÉTERMINANTE SI ELLE VEUT MAINTENIR SA PLACE DANS L'ÉCONOMIE. LE DYNAMISME DE LA COOPÉRATION AGRICOLE QUE VOUS REPRÉSENTEZ EN DONNE UN SIGNE ENCOURAGEANT.

L'ADAPTATION DE LA PAC DOIT S'APPRÉCIER DANS LE CONTEXTE DE LA MUTATION EN COURS DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE DONT LES ASPECTS LES PLUS APPARENTS SONT LA CRISE DE RECONVERSION DE L'APPAREIL INDUSTRIEL ET LES 12.5 MILLIONS DE CHÔMEURS.

LA PRODUCTION AGRICOLE, L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, LES INDUSTRIES D'APPROVISIONNEMENT ET LES SERVICES LIÉS REPRÉSENTENT 17,5% DE LA POPULATION ACTIVE DE LA COMMUNAUTÉ ET MÊME 20% EN FRANCE. PERSONNE NE CONTESTE À CE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE LE DROIT D'OBTENIR SA PART DE L'EFFORT DE FINANCEMENT PUBLIC D'AJUSTEMENT. ELLE NE LUI A PAS ÉTÉ REFUSÉE. JUSQU'À PRÉSENT.

MAIS IL FAUT SAVOIR AUSSI QU'ELLE NE PEUT PAS DEMANDER PLUS QUE SA PART, CAR LES FINANCES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES ONT DES LIMITES.

L'AFFECTATION DES RESSOURCES PUBLIQUES DOIT TENIR COMPTE DES CHARGES NOUVELLES.

SONGEZ À L'INDEMNISATION DES CHÔMEURS DONT LE COÛT POUR L'ENSEMBLE DES ÉTATS MEMBRES EST PASSÉ DE 20.5 MILLIARDS D'ÉCUS EN 1979 À 37.7 MILLIARDS EN 1981, SOIT 227.7 MILLIARDS DE FF. ET LA SITUATION S'EST DÉGRADÉE DEPUIS!

SONGEZ AUX AIDES À LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE DE RÉGIONS COMME LA WALLONIE, LA RUHR, LA LORRAINE; DE SECTEURS COMME LES CHANTIERS NAVALS, LE TEXTILE, LA SIDÉRURGIE.

DE PLUS, DES PRIORITÉS DOIVENT ÊTRE DÉGAGÉES POUR LES INVESTISSEMENTS DANS DES SECTEURS DÉVELOPPANT DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, CRÉATRICES D'EMPLOIS. CELA IMPLIQUE POUR LA COMMUNAUTÉ UNE UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES DISPONIBLES ET UNE GESTION PARTICULIÈREMENT RIGOUREUSE DES CRÉDITS DE LA PAC.

VOTRE COOPÉRATION EST INDISPENSABLE POUR FRANCHIR CE CAP DIFFICILE.

LES AGRICULTEURS DEVRONT APPORTER LEUR CONTRIBUTION À L'EFFORT COMMUN. ELLE N'EST PAS DÉMESURÉE. CELA EST VRAI POUR LES CÉRÉALIERS DONT LA SITUATION N'EST PAS LA PLUS MAUVAISE À EN JUGER PAR LES RÉSULTATS.

IL N'Y A PAS D'ALTERNATIVE À CETTE POLITIQUE DE RIGUEUR. À NE PAS VOULOIR REGARDER LA RÉALITÉ EN FACE, À VOULOIR RETARDER ENCORE LES MESURES QUI ÉTAIENT DÉJÀ INDISPENSABLES HIER, IL SE POURRAIT BIEN QUE L'ON PROVOQUE LA DISPARITION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE. C'EST POURQUOI, IL FAUT AGIR SANS DÉLAI ET AVEC DÉTERMINATION.

NOUS AVONS PRIS NOS RESPONSABILITÉS, À VOUS DE PRENDRE LES VÔTRES.